



PRÉFET DU LOT

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 24 - AVRIL 2014**

# SOMMAIRE

## **46 - Préfecture du Lot**

### **Bureau de la coordination et du pilotage de la performance**

Arrêté N °2014114-0002 - Arrêté préfectoral n °2014 - 030 portant modification de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

..... 1





PRÉFET DU LOT

## **Arrêté n °2014114-0002**

**signé par  
le Secrétaire Général de la préfecture**

**le 24 Avril 2014**

**46 - Préfecture du Lot  
Bureau de la coordination et du pilotage de la performance**

Arrêté préfectoral n °2014 - 030 portant  
modification de la composition du conseil  
départemental de l'environnement et des  
risques sanitaires et technologiques

PREFECTURE  
Secrétariat général

Bureau de la coordination et du pilotage de la performance

## **Arrêté préfectoral n°2014 – 030 portant modification de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques**

Le Préfet du Lot,  
*Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

Vu le code de la santé publique,  
Vu le code de l'environnement,  
Vu le décret n° 2006-672, du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;  
Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;  
Vu le décret du 17 avril 2013 nommant Monsieur Eric SACHER, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Lot,  
Vu le décret du 18 avril 2013 nommant Monsieur Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, préfet du Lot,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-126 du 30 août 2006 modifié portant institution du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;  
Vu l'arrêté préfectoral n°2013-009 du 29 janvier 2013 modifié portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;  
Vu la proposition du président de l'association départementale des élus locaux en date du 23 avril 2014 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Lot,

### **ARRÊTE**

**Article 1er :** L'article 1er, b) de l'arrêté préfectoral n° 2013-009 en date du 29 janvier 2013 susvisé, en ce qui concerne la représentation des maires, est modifié ainsi qu'il suit :

- M. Daniel COUPY, maire-adjoint de Cahors, membre titulaire,
- M. Alain LALABARDE, maire de Montcuq, membre suppléant ;
  
- M. Christian LALANDE, maire-adjoint de Gourdon, membre titulaire,
- M. Patrick DELTOMBE, maire de Payrac, membre suppléant ;
  
- M. Pascal LEWICKI, maire de Lacapelle-Marival, membre titulaire,
- M. Jean-Marc CANTAREL, maire de Laval-de-Cère, membre suppléant.

Le reste de l'article est inchangé.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture du Lot est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Lot et notifié à chaque membre du conseil.

Fait à Cahors, le 24 avril 2014

Pour le préfet du Lot,  
le secrétaire général

*Signé*

Eric SACHER